# Règlement intérieur

# La pratique du Tae Kwon Do

#### Conduite à tenir

#### Au sein du club

Dès son entrée dans le Dojang, le pratiquant doit automatiquement adopter l'esprit martial.

Le pratiquant doit faire preuve d'un certain respect envers l'enseignant, de tous les pratiquants du club, mais également envers tous les enseignants et pratiquants de toute autre activité sportive et du personnel des établissements.

L'application des règles de civismes et l'humilité sont indispensables au bon fonctionnement de la discipline.

Le déroulement des cours et l'attribution des grades sont à la seule appréciation de l'enseignant.

Afin de ne pas déranger le déroulement des cours, le pratiquant se doit d'être ponctuel.

La présence aux cours est l'un des éléments essentiels de la pratique du Taekwondo, le pratiquant est invité à faire preuve d'une assiduité constante et à informer l'enseignant de ses éventuelles absences.

Le principe de laïcité est appliqué dans le dojang ; les signes ostentatoires sont interdits.

Les parents d'adhérents mineurs ne discuterons ni les droits ni les décisions prises par le club.

Le club s'autorise à diffuser des photos de ces membres ainsi que les personnes qui ont quitté le club.

# En dehors du club

Les membres du club peuvent faire des activités sportives en dehors du club mais le club se dégage de toute responsabilité.

Les techniques enseignées dans le dojang ne doivent pas être utilisées sauf en cas de légitime défense.

#### Article 122.5

"N'est pas pénalement responsable la personne qui devant une atteinte injustifiée envers elle même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défenses employés et la gravité de l'atteinte."

"N'est pas pénalement responsable, la personne, qui pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense autre qu'homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dés lors que les moyens employés sont proportionnels à la gravité de l'effraction."

#### Article 122.6

Est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui accomplit l'acte.

- Pour repousser, de nuit, l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité.
- Pour se défendre contre les auteurs de vols ou de pillage exécutés avec violence."

#### Article 122.7

"N'est pas pénalement responsable, la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace.

Les conditions de la légitime défense

- > Conditions relative à l'agression :
- Il faut que l'acte de l'agression soit dirigé:
- Contre la personne elle même ou contre un tiers.
- Contre les biens. Dans ce cas, la légitime défense doit servir à interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien.
- Il faut que l'acte d'agression soit actuel, c'est-à-dire sur le point de se réaliser. Si le danger est futur ou éventuel, il n'y a pas de danger. S'il est passé, il s'agira plus que d'une vengeance.
- Il faut que l'acte d'agression soit injuste.

- > Conditions relatives à la défense :
- Il faut que l'acte de défense soit nécessaire. Il faut donc que la personne attaquée ne dispose d'aucun autre moyen pour se soustraire au danger.
- Il faut que la réaction de défense soit simultanée, c'est-à-dire immédiate par rapport à l'attaque.
- Il faut que cette défense soit proportionnée.

#### Article 73

Dans le crime flagrant ou le délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne a qualité pour en appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire.

### Conditions de sécurité et d'hygiène

La tenue et l'hygiène d'un pratiquant doivent être toujours impeccables.

Une tenue adéquate à l'activité est demandée à tous les membres. Le dobok est de rigueur durant les cours. Le tae kwon do et les disciplines associées sont avant tout des techniques de combat. Certains matériels sont obligatoires et personnels pour pratiquer afin de minimiser le risque de blessures :

- un casque à visière
- un protège-dents
- une coquille (garçon) ou coque (fille)
- une paire de protèges tibias
- une paire de protèges avant-bras
- une paire de chaussure taekwondo (possible).

Les bagues, lunettes et autres bijoux doivent avoir été enlevés avant de venir dans le Dojang. Les objets de valeurs sont de la responsabilité de son propriétaire.

Les ongles de mains et de pieds seront toujours soigneusement coupés court pour éviter tout risque de blessure.

Les cheveux longs doivent être attachés.

Sont interdits dans l'enceinte du dojang : le camping, le pique-nique (boissons et restaurations), le feu, fumer (loi anti-tabac) et les animaux.

De manière générale et pour des raisons de sécurité, l'accès au Dojang est réservé aux enseignants et aux pratiquants. Le public (parents, copains, etc...) n'est pas admis pendant les cours sauf si l'enseignant accepte qu'il y assiste.

#### **Entraînements**

Hoshinsoul Taekwondo garantie au moins un cours par semaine et se réserve le droit de ne pas assurer les autres en cas d'empêchement. Dans ce cas, les membres du club seront prévenus par mail ou par sms.

Toute absence doit être signalé afin que l'entraîneur puisse planifier les cours en conséquence.

# Matériel et locaux

De manière générale et pour des raisons de sécurité, l'accès au Dojang est réservé aux enseignants et aux pratiquants. Le public (parents, copains, etc...) n'est pas admis pendant les cours sauf si l'enseignant accepte qu'il y assiste.

Tout membre engage sa responsabilité pour toute dégradation du matériel du club et du lieu d'entraînement. Les membres doivent remettre en l'état le dojang en particulier en rangeant les tapis et le matériel sorti. Il faut, du mieux possible, laisser propre le dojang.

Le club ou l'établissement ne sont en aucun cas responsables des pertes ou vols ou détérioration des effets des membres.

# Sanctions

Si un pratiquant venait à volontairement blesser un pratiquant ou tout autre personne dans ou en dehors du Dojang, l'enseignant pourra l'exclure du cours ou du club.

En cas de manquement envers le professeur ou les dirigeants, le pratiquant s'expose à l'exclusion de la séance, voir du club, après avoir reçu un premier avertissement.

L'enseignant veille au respect des règles de conduite et des principes édictés ci-dessus, et est en droit de refuser d'enseigner ou de continuer d'enseigner à tout pratiquant qui ne les respecterait pas ou dont le comportement serait contraire aux principes de la pratique du Taekwondo.

Tout agissement nuisant à l'image du club sera sanctionné, allant jusqu'à l'exclusion définitive.

Dans tous les cas, aucune sanction ne peut être prise sans que le membre incriminé ne soit convoqué pour être entendu par le conseil de discipline représenté par les membres du conseil. Il peut se faire représenter s'il le souhaite.

En cas de non respect du règlement intérieur, le président du club peut, après avoir informé le membre, des griefs retenus contre lui :

- soit prendre une décision de type avertissement ou blâme ;
- soit décider de convoquer le conseil de discipline afin de prendre une sanction à son encontre : exclusion temporaire ou définitive.

# Acceptation du règlement intérieur

Les membres du club acceptent ce présent règlement en signant le coupon réponse ci-dessous. Le coupon réponse doit être remis en même temps que les pièces à fournir lors de l'adhésion.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation du règlement intérieur ainsi que les règlements de la Ligue d'Auvergne de Taekwondo et de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées.

Coupon réponse à fournir lors de l'adhésion au club		
Coupon reponse	e a rouriii iors de radir	esion ad club
Je soussigné M		
Adresse complète :		
Code postal :	Ville :	
<b>™Tél</b> :		
Courriel :		
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club de Tae Kwon Do "Ho Shin Soul Taekwondo".		
	Fait à	le
Signature des parents si membre mineur		Signature du membre
Précédé de la mention « lu et approuvé »		Précédé de la mention « lu et approuvé »